



INFORMATION AUX PORTEURS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de la SICAV Stratégie Rendement (FR000016172) ci-après (la « SICAV ») ; nous vous informons que le Prospectus et les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (ci-après les « DICl ») de votre SICAV seront modifiés.

I. Les raisons de l'opération

Legal & General Asset Management (France), la société de gestion de votre SICAV, a décidé de modifier certaines limites de la politique d'investissement, afin de prendre en compte les changements de notation intervenus dans son univers d'investissement. Nous attirons votre attention sur le fait que cet ajustement ne modifiera ni l'objectif, ni la stratégie de votre SICAV.

Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour clarifier la rédaction du Prospectus de votre SICAV.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

II. La nature des modifications

a) Modification des limites d'investissement

Actuellement les limites de la politique d'investissement de votre SICAV sont les suivantes :

- La Sicav investit essentiellement dans des obligations en euro ou en devises : obligations à taux fixe, EMTN, obligations à taux variable, indexées sur l'inflation ou convertibles. Ces obligations répondent à la contrainte de rating minimal à l'acquisition équivalent à BBB chez Standard & Poor's ou Baa2 chez Moody's. La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

- Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de trois mois lors de l'acquisition, sont utilisés jusqu'à 100 % de l'actif net pour réaliser l'objectif de gestion. Le gérant peut investir sur des titres d'Etat ou d'émetteurs privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins BBB chez Standard & Poor's ou Baa2 chez Moody's.

- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, la Sicav peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive, français ou européens.

Ces limites sont modifiées dans le DICl et le Prospectus de la manière suivante :

- La Sicav investit essentiellement dans des obligations en euro ou en devises : obligations à taux fixe, EMTN, obligations à taux variable, indexées sur l'inflation ou convertibles. Ces obligations répondent à la contrainte de rating minimal à l'acquisition équivalent à BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's. La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire. L'exposition totale du fonds aux titres dont la notation après dégradation devient inférieure à ces limites n'excèdera pas 5% de son actif net.

- Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de six mois lors de l'acquisition, sont utilisés jusqu'à 100 % de l'actif net pour réaliser l'objectif de gestion. Le gérant peut investir sur des titres d'Etat ou d'émetteurs privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, la Sicav peut investir jusqu'à 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive, français ou européens.

b) Corrections du Prospectus

Nous saisissons cette occasion pour clarifier et préciser certaines expressions du Prospectus, notamment ce qui concerne le risque de liquidité.

III. Les modifications entraînées par l'opération

Nous attirons votre attention sur le fait que ces rectifications et reformulations sont exclusivement de forme et que l'objectif, la stratégie et les risques de votre SICAV ne seront pas modifiés.

- | | |
|---|-----|
| - Modification du profil rendement/risque : | NON |
| - Augmentation des frais : | NON |
| - Modification de l'objectif et de la stratégie : | NON |

III. Les dates clés

Cette modification aura lieu le 1^{er} janvier 2013.

Les DICI et Prospectus modifiés de votre SICAV sont tenus à votre disposition au siège social ou sur le site internet (www.lgfrance.com) de Legal & General Asset Management (France). Les DICI et Prospectus seront adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Legal & General Asset Management (France).

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.